

AMENAGEMENT URBAIN : CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET RÉGLEMENTAIRES

Cette formation traite des études environnementales et d'impact d'un projet urbain ainsi que du cadrage juridique des modalités de constitution des dossiers réglementaires.

Objectifs opérationnels

- Respecter les contraintes environnementales d'un point de vue technique d'un projet d'aménagement
- Appliquer les modalités de réalisation des dossiers réglementaires
- Anticiper la réalisation de ces études et dossiers

Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Études environnementales et études d'impact d'un projet d'aménagement et de construction

- Étude d'impact : du diagnostic environnemental aux mesures compensatoires, comment faire d'un document réglementaire une étude constructive pour le projet d'aménagement
- Études techniques de pollutions des sols, bruit, études de faisabilité ENR, dossier loi sur l'eau, pollutions de l'air
- Articulation des études techniques avec l'étude d'impact

Réglementation "eau" dans les projets de construction

- Incidence de l'eau souterraine sur les projets immobiliers, niveau des plus hautes eaux (NPHE)
- Outils réglementaires : Loi sur l'eau, plan de prévention des risques inondation (PPRI), interactions et passerelles entre les différentes réglementations
- Dossier loi sur l'eau
- Notice de mise en conformité au PPRI
- Mémo des procédures et des étapes clés de la loi sur l'eau
- Principaux risques juridiques et sanctions encourues
- Méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales (infiltration, rétentions...)

Gestion de la pollution des sols

- Contexte
- Différents types de pollutions des sols
- Risques et conséquences d'une pollution des sols
- Comment découvre-t-on une pollution des sols et des nappes, à quel stade intervenir ?

Cadrage juridique et évolutions réglementaires

- « Fondamentaux » de la politique de gestion des sites pollués
- Différences d'obligations entre un site ICPE et non ICPE
- Détermination du responsable de la remise en état

Méthodologie d'étude d'un site pollué

- Quelle prestation pour quels coûts. Les délais associés
- Synthèse sur les études à mener, les contraintes, le planning
- Articulation des différentes études. Lien avec le phasage du chantier

Réhabilitation d'une friche polluée : techniques, coûts, plannings

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations au travers d'études de cas concrets et de partages des expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur urbaniste ou aménageur.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com